

**Contact: Pauline Constant: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 12/03/2018**  
**Référence: BEUC-PR-2018-005**

## **De nombreux biens de consommation dangereux trouvés en Europe**

En 2017, plus de 2 000 biens de consommation non-conformes aux exigences de sécurité ont été notifiées au système européen d'alerte rapide (RAPEX)<sup>1</sup>. Ce chiffre ne représente que la partie émergée de l'iceberg, en raison de contrôles insuffisants. Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) et la voix des consommateurs européens dans la normalisation (ANEC), somment la Commission européenne de renforcer de toute urgence la surveillance du marché.

En décembre dernier, la Commission européenne a [entendu nos appels](#) de longue date pour une surveillance du marché accrue en proposant une nouvelle législation sur la conformité des biens de consommation et l'application de leurs règles. La proposition suggère malheureusement d'exempter de contrôles plus stricts certaines catégories de produits tels que les articles de puériculture, alors que le rapport présenté aujourd'hui montre qu'elles posent souvent des problèmes.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a commenté :

« Les consommateurs bénéficient d'un niveau de protection différent en fonction du pays où ils vivent. Plus les autorités cherchent des produits défectueux, plus elles en trouvent, et malheureusement il existe de grandes différences d'un pays à l'autre. Les Etats membres doivent de toute urgence mener plus de contrôles et appliquer des amendes plus conséquentes dans toutes les catégories de produits, des cosmétiques aux montres connectées en passant par les bouilloires. »

« Les objets connectés qui posent de nouveaux dangers pour les enfants peuvent rester en vente en toute légalité car le cadre juridique est dépassé. Les Etats membres n'ont pas les pouvoirs de retirer du marché des produits tels que Cayla, la poupée espionne. Une refonte des règles est nécessaire pour véritablement protéger les consommateurs. »

Stephen Russell, Secrétaire Général d'ANEC, a ajouté :

« Puisque les ressources permettant de mener à bien la surveillance du marché restent faibles, il est crucial que les autorités aient à leur disposition un outil qui définisse les priorités de leurs activités d'application des règles. Notre coalition de plus de 40 associations européennes réitère donc son appel à la création d'une base de données pan-européenne sur les accidents et blessures. Des données fiables et actualisées sont indispensables pour définir les priorités, pour concevoir des nouveaux produits sûrs et développer des normes techniques allant dans ce sens. »

FIN

1. Pour de plus amples informations sur ce rapport : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-1721\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-1721_en.htm)